

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE

CHEMINOT 🏰

MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 17 DECEMBRE 2019 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

Présents : Arnaud GENIN, François HENOT, Michel LORRAIN, Isabelle MATHIEU, Maria VINCENT, Yves PERRIN, Lionel KALIS, Gérald BARTHEL et Sébastien COLIN

Absents/Excusés : Marie Claire VINCKEL, RENAUD Christophe, Sylvie SPIQUEL, Richard ROBIN (pouvoir donné à François HENOT) et Fabienne BRASTEL

Date de convocation : 10/12/2019

Délibération n°19 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint administratif territorial:

Monsieur le Maire rappelle que,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concernée,

Il est exposé au Conseil Municipal :

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, à la suite de la réussite d'un concours, d'un examen professionnel, ou encore par le biais de l'avancement dans l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative du Centre de Gestion de la Moselle en date du 2 décembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial actuellement pourvu par l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avancement de grade mentionné.

10 voix pour
4 absents

Délibération n°20 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression du poste d'adjoint technique territorial:

Monsieur le Maire rappelle que,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concernée,

Il est exposé au Conseil Municipal :

Certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, à la suite de la réussite d'un concours, d'un examen professionnel, ou encore par le biais de l'avancement dans l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative du Centre de Gestion de la Moselle en date du 2 décembre 2019, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'adjoint technique territorial actuellement pourvu par l'agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avancement de grade mentionné.

10 voix pour
4 absents

Délibération n°21 : Contrat Horizon Village Cloud Pro:

Suite à l'exposé des faits, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat avec la société JVS MAIRISTEM concernant le contrat Horizon Village Cloud Pro pour une durée de 3 ans à compter du 01.01.2020.

10 voix pour
4 absents

Délibération n°22 : Intégration du SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville au Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny:

Monsieur Le Maire, expose que, par délibération en date du 11 avril 2019, le SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville a émis le souhait d'être adhérente au SMIE Verny, afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Eau ».

Lors de son assemblée du 29 Novembre 2019, le Comité Directeur du SMIE Verny a approuvé l'adhésion du SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville.

Conformément aux dispositions visées par l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMIE Verny a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIE de Flocourt – Tragny – Thimonville.

**10 voix pour
4 absents**

Délibération n°23 : Mise en place du Régime Indemnitaire relatif aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un régime indemnitaire est en place au sein de la commune de Cheminot.

Il présente le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique d'Etat et qui est l'outil de référence du régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale.

Il rappelle que les personnels territoriaux peuvent bénéficier de primes qui sont déterminées par décret (1^{er} janvier 2016)

S'agissant d'un avantage facultatif, la Loi donne compétence à l'organe délibérant pour instituer le régime indemnitaire et fixer les conditions et limites de celui-ci.

Les modalités d'application de ce régime indemnitaire seront présentées après avis du Centre de gestion de la Moselle, au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place du RIFSEEP à Cheminot à compter du 1^{er} janvier 2020 après concertation avec le Centre de Gestion de la Moselle.

**10 voix pour
4 absents**

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
BARTHEL	Gérald	1 ^{er} adjoint	
BRASTEL	Fabienne	Conseillère	
COLIN	Sébastien	Conseiller	
GENIN	Arnaud	Conseiller	
HENOT	François	Maire	
KALIS	Lionel	Conseiller	
LORRAIN	Michel	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
PERRIN	Yves	Conseiller	
RENAUD	Christophe	Conseiller	Excusé
ROBIN	Richard	Conseiller	Excusé
SPIQUEL	Sylvie	Conseillère	Excusée
VINCENT	Maria	Conseillère	
VINCKEL	Marie Claire	Conseillère	Absente